



Entreprises et mobilité : comment concilier performance et transition écologique ?

La mobilité représente un enjeu majeur pour les entreprises françaises, à la croisée de la performance économique, du bien-être des salariés et de la transition écologique.

En France, les trajets domicile-travail représentent 27 % des émissions de CO₂ du secteur des transports (ADEME, 2024), et 70 % des actifs utilisent la voiture individuelle pour se rendre au travail (INSEE, 2023).

La mobilité durable est un levier stratégique pour les entreprises, alliant performance économique, attractivité employeur et transition écologique.

La lettre de l'ORT - n°66

Sommaire

1. Le cadre réglementaire et les acteurs clés

2. Exemples de « bons élèves » en France

3. Focus sur les Hauts-de-France : un territoire en mouvement

4. Bénéfices et défis pour les entreprises

5. Conclusion



Cette lettre vous donne les clés pour agir :

- **3 dispositifs incontournables** : Forfait Mobilités Durables : FMD (jusqu'à 900 €/an/salarié), Plans de Mobilité Employeurs : PDME (obligatoires pour les +50 salariés), et Comités des Partenaires de la Mobilité : CPM (renforcés en 2025) ;
- **des bénéfices concrets** : jusqu'à -30 % de coûts (parkings, absentéisme) et d'émissions CO₂ avec une meilleure qualité de vie au travail ;
- **des exemples inspirants** en Hauts-de-France (Université de Lille, CH Valenciennes, Nxtfood) et en France (BNP Paribas, SNCF), avec des retours d'expérience chiffrés ;
- **où trouver de l'aide** : guides ADEME, accompagnement CCI, financements régionaux, et outils pratiques pour démarrer dès aujourd'hui.

1. Le cadre réglementaire et les acteurs clés

La mobilité durable est encadrée par un arsenal réglementaire ambitieux visant à **réduire l'empreinte carbone des déplacements** tout en **améliorant la qualité de vie au travail**. Les attentes des salariés en matière de qualité de vie au travail et de responsabilité sociale des entreprises (RSE) n'ont jamais été aussi fortes. En s'appuyant sur ces dispositifs, les entreprises peuvent **réduire leurs coûts** (parkings, absentéisme), **améliorer leur attractivité** et **contribuer activement à la transition écologique**.

1.1. Le Forfait Mobilités Durables (FMD) : un outil incitatif

Le **FMD**, généralisé depuis 2020, permet aux **employeurs** de **prendre en charge** tout ou partie des **frais de transport des salariés** optant pour des **modes de déplacement durables** (vélo, covoiturage, transports en commun, etc.).

Évolutions récentes (2025-2026)

- **plafonds revalorisés** : 900 €/an en cas de cumul avec un abonnement de transports en commun, 600 €/an sans abonnement ;
- **exonération fiscale et sociale** maintenue dans ces limites ;
- **élargissement des modes éligibles** : trottinettes électriques, autopartage, etc..

Avantages pour les entreprises

- **réduction des coûts** : moins de places de parking à financer, baisse de l'absentéisme ;
- **image RSE** : engagement visible en faveur de la transition écologique ;
- **attractivité** : amélioration de la qualité de vie au travail (QVT).



Notes complémentaires :

- **EDPM** : Engins de Déplacement Personnel Motorisés (trottinettes électriques, gyropodes, etc.) ;
- **Exonération** : les montants dans les plafonds (600 € ou 900 €) sont exonérés de charges sociales et d'impôt sur le revenu pour le salarié.

1.2. Le Comité des Partenaires de la Mobilité (CPM) : une gouvernance locale

Les **CPM**, créés par la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) de 2019, rassemblent **employeurs, collectivités et opérateurs de transport** pour **coordonner les politiques de mobilité** à l'échelle d'un territoire.

Les évolutions récentes du CPM, suite à la publication de la loi relative aux Services express régionaux métropolitains (SERM) n°2023-1269 du 27 décembre 2023 et de la loi de finances 2025, marquent un renforcement significatif de son rôle et de sa composition.

Voici les principales évolutions :

Renforcement de la représentation des employeurs

50 % des sièges pour les représentants des employeurs (organisations professionnelles, chambres consulaires, employeurs publics et privés, groupements d'entreprises) au sein du CPM. Cette mesure vise à donner plus de poids aux entreprises dans les décisions relatives à la mobilité, notamment pour mieux refléter leurs besoins et contraintes dans les politiques locales de transport.

Nouveaux pouvoirs consultatifs

Le CPM doit désormais être **obligatoirement saisi pour avis** avant toute instauration, évolution ou modulation du **taux du versement mobilité (VM)**, ainsi qu'avant l'adoption du **plan de mobilité** de l'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) locale.

Il est aussi consulté sur :

- le **niveau de l'offre de mobilité** en place et son renforcement ;
- le **développement de nouvelles offres**, notamment les SERM ;
- le **taux de couverture des dépenses d'exploitation des services de mobilité** par les recettes tarifaires ;
- la **qualité des services** et l'information des usagers.

Intégration des SERM dans les missions du CPM

Les **SERM**, considérés comme des **projets de mobilité structurants**, sont désormais explicitement intégrés dans les sujets sur lesquels le CPM peut être consulté. Cela permet d'assurer une **meilleure coordination** entre les **acteurs locaux** et les **projets de transport à grande échelle**, comme les « RER métropolitains » inspirés des modèles allemands (S-Bahn).

Saisie semestrielle obligatoire

Le CPM doit être saisi **au moins une fois par semestre** par les AOM pour avis sur l'ensemble des sujets liés à la mobilité, renforçant ainsi la régularité et la transparence des échanges entre les parties prenantes.

Modulation du versement mobilité

La loi de finances 2025 permet aux AOM régionales métropolitaines et à la collectivité de Corse d'instaurer un **versement mobilité**, avec la possibilité de **moduler le taux** selon les périmètres des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Le CPM est consulté avant toute modulation, garantissant une concertation préalable avec les employeurs.

En résumé, la loi SERM et la loi de finances 2025 ont renforcé le CPM en lui donnant plus de poids décisionnel, une composition plus équilibrée en faveur des employeurs, et une implication systématique dans les projets structurants comme les SERM. Ces évolutions visent à **améliorer la coordination entre les acteurs locaux** et à **accélérer la transition vers une mobilité plus durable et efficace**.

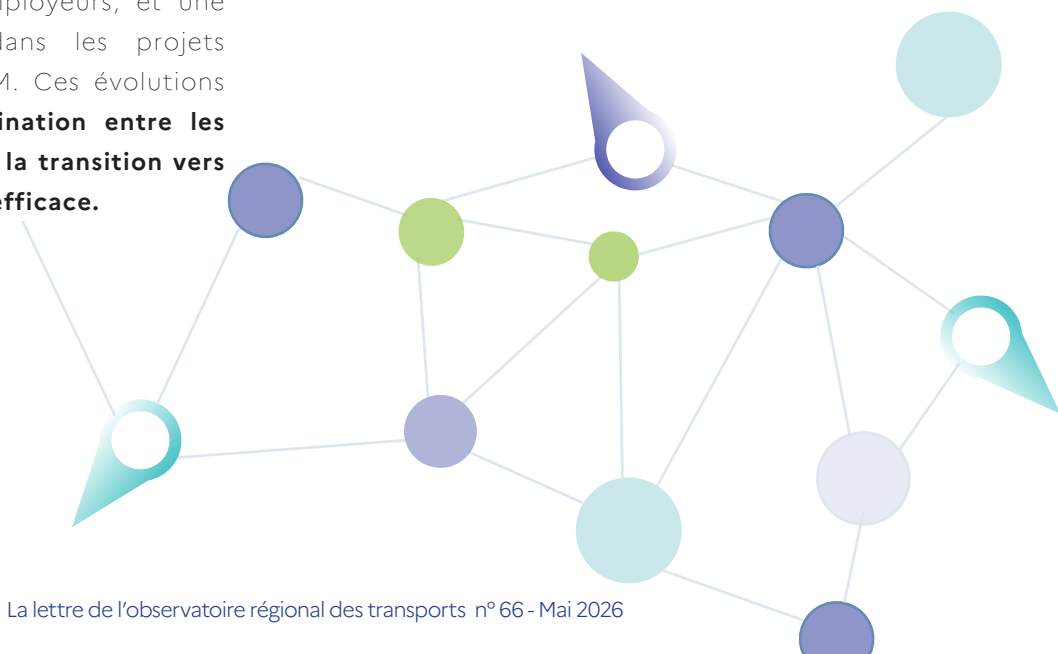
Pour exemple, le CPM des Hauts-de-France est composé de **33 structures**, membres de droit, dont :



- la **Région** et le **Conseil Économique, Social et Environnemental de la Région (CESER)** ;
- **4 structures** représentant les usagers ;
- **2 habitants** ;
- **5 organisations syndicales** de salariés ;
- **20 structures** représentant les employeurs.

Et d'autres partenaires associés en fonction de l'ordre du jour :

- la **Cellule Régionale France Mobilités (CRFM)** ;
- le **Syndicat Mixte des Mobilités des Hauts-de-France (SMMHDF)** ;
- le **Syndicat Mixte de Transports en Commun de l'Oise (SMTCO)** ;
- les **régions limitrophes** et **partenaires transfrontaliers** ;
- les **lycées, centres de formation**, etc..



1.3. Les Plans de Mobilité Employeurs (PDME) :

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la loi dite LOM impose, aux **entreprises de plus de 50 salariés** travaillant sur un même site, d'insérer un **volet « mobilités »** dans les **Négociations salariales Annuelles Obligatoires (NAO)**, menées avec les partenaires sociaux. À défaut, l'élaboration d'un **Plan De Mobilité Employeur (PDME)** s'impose.

La prise en compte des **mobilités domicile-travail** est donc désormais une **obligation légale**. Pour y répondre, la mise en place d'un PDME est une solution. L'objectif consiste à **optimiser les déplacements des salariés, améliorer leur qualité de vie** et de **réduire le coût de leurs déplacements**.

Le PDME doit comporter les éléments suivants :

- un **diagnostic** des pratiques de mobilité des salariés ;
- un **plan d'actions** (covoiturage, télétravail, transports en commun, etc.) ;
- une **évaluation** régulière des résultats.

À noter que le nouveau plan de protection de l'atmosphère (PPA) des agglomérations de Lille et du bassin minier, approuvé le 1^{er} août 2025, impose la mise en place d'un **plan de mobilité** aux **employeurs** et **établissements scolaires**. Cette obligation s'inscrit dans la continuité du précédent PPA Nord-Pas-de-Calais.

Elle s'applique aux établissements (identifiés par un SIRET) regroupant au moins **250 salariés et/ou élèves**, situés dans le **périmètre du PPA des agglomérations de Lille** et du **bassin minier**.

Quels outils d'accompagnement ?



Ademe : Guides méthodologiques et financements

<https://employeursprocovoiturage.ademe.fr>



CCI Hauts-de-France : Accompagnement personnalisé

<https://hautsdefrance.cci.fr/actualites>



Déclic-Mobilités (réseau Alliances) :

<https://www.declic-mobilites.org/outils-de-la-mobilite>



Le challenge mobilité organisé par la CCI Grand-Lille et Déclic Mobilités de réseau Alliances :

<https://challenge-mobilite-hdf.fr>



Le cycle de webinaire « éco-mobilité et insertion professionnelle » organisé par le CREM en partenariat avec la Région, Réseau Alliances et le C2RP :

<https://www.ecomobilite.org/Cycle-de-webinaires>

2. Exemples de « bons élèves » en France

Face à l'**urgence écologique** et aux enjeux de **qualité de vie au travail**, de nombreuses entreprises et collectivités ont su transformer les contraintes réglementaires en **opportunités d'innovation**. Les retours d'expérience, présentés ci-après, illustrent comment l'engagement des employeurs, le soutien des collectivités et l'adhésion des salariés peuvent concrètement **réduire l'empreinte carbone des déplacements**, tout en **améliorant le bien-être au travail**.

2.1. Dans les Hauts-de-France

L'Université de Lille, pionnière d'une mobilité durable et solidaire



L'Université de Lille se distingue comme un **modèle en matière de mobilité durable**, intégrant cette dimension au cœur de sa **politique environnementale et sociale**. Avec une approche à la fois pratique et incitative, l'établissement multiplie les initiatives pour **réduire l'empreinte carbone des déplacements** de ses **6 500 agents** et de ses **milliers d'étudiants**, tout en **améliorant leur quotidien**.

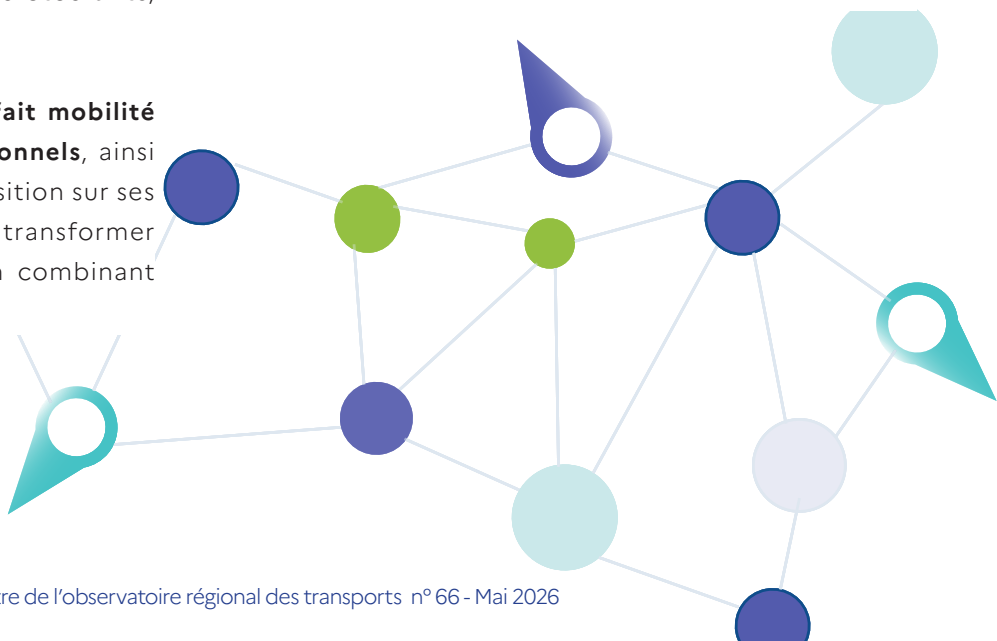
Parmi les mesures phares : un **forfait mobilité durable accessible à tous les personnels**, ainsi qu'une **flotte de vélos** mise à disposition sur ses campus, une stratégie qui vise à transformer les habitudes de déplacement, en combinant avantage financier et accessibilité.

Pour **lever les freins** à l'usage du vélo, souvent découragé par le risque de vol ou le manque d'entretien, l'université a déployé des **stationnements sécurisés** sur l'ensemble de ses sites. Mais elle va plus loin : **la Maison du Vélo**, située sur le campus Cité scientifique, propose des **ateliers d'auto-réparation** plusieurs fois par semaine, animés par l'association Les Jantes du Nord. Ces sessions, parfois itinérantes sur les différents campus, permettent aux usagers **d'apprendre à entretenir leurs deux-roues** en toute autonomie, tout en bénéficiant d'un **accompagnement personnalisé**, une démarche qui allie **écologie, économie et lien social**.

Avec ces dispositifs, l'Université de Lille prouve que la transition vers une mobilité plus verte passe aussi par l'**innovation** et la **pédagogie**. En facilitant l'accès au vélo et en sécurisant son usage, elle montre la voie à suivre pour les grands établissements publics, tout en répondant aux attentes croissantes des usagers en matière de **durabilité** et de **qualité de vie**.

En savoir plus sur la politique de mobilité de l'Université de Lille :

<https://www.univ-lille.fr/universite/connaitre-les-engagements-qui-nous-guident/preserver-lenvironnement/mobilite>



Le Centre Hospitalier de Valenciennes accélère sa transition vers une mobilité plus durable



Le Centre Hospitalier de Valenciennes (CHV) a officiellement lancé son **Plan de Mobilité Durable** (PDM) 2024-2029, avec un objectif ambitieux : **réduire de 31 % les émissions de CO₂ liées aux trajets domicile-travail** de ses **5 500 professionnels**. Signé en mars 2025, ce plan s'inscrit dans une démarche globale visant à **améliorer la qualité de vie des agents**, tout en répondant aux **défis logistiques du territoire** (saturation des parkings, embouteillages). Pour y parvenir, l'établissement mise sur des **aides financières** incitatives : **prise en charge à 75 % des abonnements de transport en commun, prime jusqu'à 300 € pour les utilisateurs de vélo, trottinette ou covoiturage**, et même un **mois d'abonnement offert en partenariat avec Transvilles** : le réseau de transport de Valenciennes Métropole et de la Porte du Hainaut pour encourager l'essai des alternatives à la voiture.

Infrastructures et partenariats complètent ce dispositif. Le CHV a investi dans **150 places de stationnement sécurisées pour vélos** et **trottinettes**, **24 bornes de recharge** pour véhicules électriques, et propose le **prêt de vélos à assistance électrique (VAE)** à 20 agents chaque année. La Ville de Valenciennes joue également un rôle clé en **sécurisant les trajets**, notamment avec un itinéraire jalonné entre la gare et l'hôpital, en cours de finalisation, une dynamique renforcée par les initiatives locales, comme le schéma cyclable de la métropole et les plans vélo des agglomérations voisines.

Avec un quart des cyclistes du territoire déjà issus de ses rangs et 40 % de ses agents vivant à moins de 30 minutes à vélo, le CHV part avec un atout majeur. « Ce plan est une opportunité pour concilier **enjeux environnementaux, bien-être au travail et attractivité de l'établissement** », souligne la direction, une approche qui pourrait inspirer d'autres hôpitaux, alors que la mobilité durable devient un levier clé pour les employeurs publics.

Le communiqué de presse du Centre Hospitalier de Valenciennes :

<https://www.ch-valenciennes.fr/>

Nxtfood, l'industrie végétale qui mise sur la mobilité durable pour réduire son empreinte carbone



Basée à Vitry-en-Artois (Pas-de-Calais), l'entreprise Nxtfood, spécialisée dans la fabrication d'alternatives végétales à la viande, allie **innovation alimentaire** et **engagement écologique** en plaçant **la mobilité durable au cœur de sa stratégie**. Avec 110 collaborateurs et des horaires en 2x8, l'entreprise relève un défi de taille : **limiter l'impact environnemental des trajets domicile-travail**, tout en restant fidèle à sa mission de végétaliser les assiettes pour le climat.

Pour y parvenir, Nxtfood a déployé un plan ambitieux, combinant **télétravail**, **covoiturage** et **mobilité active**, avec des résultats déjà tangibles : 15 % des salariés éligibles pratiquent le télétravail en moyenne 1,3 jour par semaine, tandis que 8 % des effectifs ont adopté le covoiturage de manière régulière.

Covoiturage et incitations financières figurent parmi les piliers de cette politique. Nxtfood a aménagé des **places de parking réservées aux covoitureurs** et propose une **subvention** à la fois pour les conducteurs et les passagers, afin de rendre cette pratique plus attractive.

Mais l'entreprise va plus loin en poussant **l'usage du vélo et de la trottinette** : une **aide de 100 €** est accordée pour **l'achat d'un deux-roues**, complétée par une **rétribution par trajet effectué** à vélo ou en trottinette, une approche qui porte ses fruits, avec 5 % des collaborateurs se rendant déjà au travail à vélo, et un chiffre remarquable pour une industrie en horaires décalés, où les contraintes logistiques sont souvent un frein aux modes actifs.

Une démarche globale, alignée sur les valeurs de l'entreprise : pour Nxtfood, ces initiatives ne relèvent pas du simple **greenwashing**, mais s'inscrivent dans une démarche cohérente avec sa raison d'être : **réduire l'impact environnemental** à tous les niveaux. « Notre objectif de végétaliser les assiettes va de pair avec la volonté de **limiter notre empreinte carbone**, y compris sur les trajets de nos équipes », explique la direction. En combinant flexibilité (télétravail), incitations financières et aménagements pratiques, l'entreprise prouve qu'une industrie agroalimentaire peut aussi être pionnière en matière de mobilité durable, un exemple à suivre pour le secteur.

Découvrez en vidéo les actions mises en œuvre par Nxtfood en matière de mobilité durable :

<https://www.youtube.com/watch>



2.2 Autres initiatives remarquables en France

BNP Paribas Real Estate innove avec un hub de mobilité durable au coeur de Métal 57



BNP Paribas Real Estate a transformé son nouveau siège, Métal 57 à Boulogne-Billancourt, en un laboratoire vivant de la **mobilité durable**, en collaboration avec Arval. Ce hub de mobilité, pionnier pour le groupe, offre aux collaborateurs un accès fluide à une palette de solutions partagées :

- 18 vélos électriques,
- 8 trottinettes,
- 4 voitures en autopartage,

tout est piloté via l'Arval Mobility App.

Cette application intelligente permet de réserver, déverrouiller et optimiser ses trajets en temps réel, en fonction de la destination et des conditions météo.

« Intégrer la mobilité dans la conception des bâtiments est un enjeu clé pour la ville de demain », souligne Catherine Papillon, directrice Développement Durable et RSE, rappelant que ce projet s'inscrit dans une vision globale : **réduire l'empreinte carbone des déplacements tout en améliorant le bien-être des équipes.**

Ce hub, co-conçu avec les collaborateurs et déployé en moins d'un an, sert également de vitrine pour les clients du groupe, illustrant comment l'immobilier peut devenir un **acteur clé de la transition écologique**. Pour favoriser l'adoption de ces nouvelles pratiques, une **journée de sensibilisation** a été organisée, permettant aux salariés de tester vélos cargos, trottinettes et vélos électriques. « **Notre ambition était de créer une politique de mobilité à la fois innovante et ancrée dans le quotidien de nos équipes** », précise la direction. Avec Métal 57, BNP Paribas Real Estate démontre que l'immobilier de demain se réinvente aussi par la mobilité, en conciliant **écologie, flexibilité et qualité de vie au travail**.

En savoir plus :

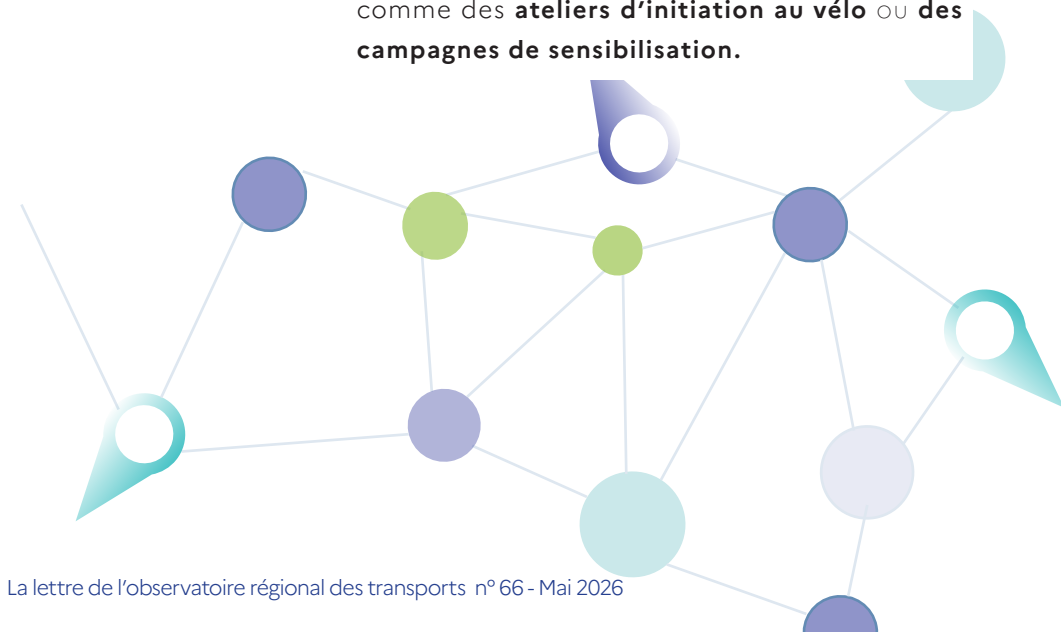
<https://www.realestate.bnpparibas.fr>

Marcy-l'Étoile : un plan de mobilité inter-entreprises exemplaires pour 8 500 salariés



À Marcy-l'Étoile, dans la métropole de Lyon, cinq grandes entreprises – Sanofi, BioMérieux, VetagroSup, la clinique IRIS et l'INTEFP – se sont engagées aux côtés de la Métropole dans un **Plan de Mobilité Inter-Entreprises (PMIE)** ambitieux, visant à **réduire la dépendance à la voiture individuelle** pour les **8 500 collaborateurs** concernés. Ce dispositif, lancé dès 2017 et renforcé en 2026, mise sur la promotion des **modes alternatifs** (covoiturage, vélo, transports en commun) via une plateforme dédiée, Mov'ici « PMIE Marcy l'Étoile », qui facilite l'organisation des trajets partagés. « L'objectif est clair : **multiplier par 4 le nombre de cyclistes et augmenter de 20 % l'usage des transports en commun d'ici 2030** », explique la Métropole, qui joue un rôle clé de coordination et de facilitation auprès des employeurs. Une première phase a déjà permis une **baisse de 5 %** de l'usage de la voiture solo, prouvant l'efficacité de cette approche collective.

Pour aller plus loin, le PMIE intègre aussi des réflexions sur la création d'une ligne de **covoiturage** entre les Vallons du Lyonnais et Marcy-l'Étoile, ainsi que des actions ciblées comme des **ateliers d'initiation au vélo** ou des **campagnes de sensibilisation**.



« Ce plan est exemplaire par son ampleur et ses **impacts concrets** », souligne Emeline Baume, vice-présidente de la Métropole déléguée à l'Économie et à l'Emploi. En mutualisant les efforts des entreprises, des communes et des institutions, Marcy-l'Étoile devient un **modèle de transition mobilité**, où **écologie, efficacité et qualité de vie au travail** avancent main dans la main.

En savoir plus :

<https://www.lyoncapitale.fr/actualite/metropole-de-lyon-un-plan-de-mobilite>

<https://clinique-iris-marcy-etoile.ramsaysante.fr/actualites>

SNCF et BeeToGreen unissent leurs forces pour booster le « vélotaf » à Saint-Denis



La SNCF a lancé un partenariat ambitieux avec **BeeToGreen**, spécialiste de la **mobilité douce en entreprise**, pour **tripler la part du vélo** parmi **ses salariés** du campus de Saint-Denis (Seine-Saint-Denis) d'ici trois ans. Grâce au FMD, les collaborateurs bénéficient d'une **allocation mensuelle de 33,33€** pour financer **l'achat ou la location de vélos, trottinettes et accessoires**. « **Notre objectif est de passer de 4,7 % à 15 % de trajets à vélo sur le site** », précise BeeToGreen, qui met à disposition une plateforme dédiée proposant une large gamme de deux-roues et un **accompagnement sur mesure**.

Au-delà du financement, des **ateliers de sécurité et de prévention** sont organisés pour lever les freins psychologiques et techniques, tandis que des **infrastructures adaptées** (parkings sécurisés, espaces de rangement) sont déployées pour **faciliter la transition**.

Ce projet s'inscrit dans la stratégie globale de la SNCF pour **réduire son empreinte carbone et améliorer la qualité de vie au travail**. « En favorisant les mobilités décarbonées, nous agissons à la fois pour la **planète** et pour le **bien-être de nos équipes** », souligne l'entreprise.

Fondée en 2020, BeeToGreen a déjà séduit près de 100 grands groupes (Franprix, Canal+, Harmonie Mutuelle) avec son modèle alliant **financement, accompagnement et infrastructures**. À Saint-Denis, ce partenariat illustre comment une grande entreprise publique peut devenir un **levier de changement**, en transformant les **habitudes de déplacement** de ses salariés vers des **solutions plus durables, économiques et saines**.

En savoir plus :

<https://www.rse-magazine.com/beetogreen-et-sncf>

<https://beetogreen.com>

Dunkerque : 20 000 emplois en vue, mais quelles solutions pour une mobilité durable et inclusive ?

Avec l'arrivée de **20 000 nouveaux emplois** d'ici 2030, liés notamment à l'essor de la **vallée de la batterie électrique** (Verkor, ProLogium...) et à la **réindustrialisation verte**, le Grand Port Maritime de Dunkerque (GPMD) et ses partenaires se mobilisent pour éviter **l'engorgement des routes et garantir une mobilité décarbonée et accessible**.

3. Focus sur les Hauts-de-France : un territoire en mouvement

Parmi les leviers activés, la Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD) ne souhaite fournir **aucun stationnement près des usines**. Sa stratégie consiste à **densifier le transport collectif** et à proposer des « **nœuds de mobilité** » (parking-relais placés près des commerces et des zones d'habitation). La CUD estime que l'utilisation des **bus gratuits** permet un **accès juste et équitable** de tous à l'emploi et à la mobilité. Par ailleurs, une **offre de navettes à la demande** existe également.

Ce pari novateur n'a pas d'équivalent en France à cette échelle, bien que la métropole du Havre s'inscrive dans une démarche similaire dans le cadre de son plan de mobilité 2024-2033 :

<https://www.lehavreseinemetropole.fr>

Pour les travailleurs extérieurs à l'agglomération dunkerquoise, la CUD compte implanter des « **nœuds de mobilité** ». Ce sont des **parkings aménagés** près d'espaces centraux contenant des commerces et des habitats (par opposition à des parkings-relais souvent placés en périphérie et isolés de toute offre de service.)

Par exemple, un travailleur venant d'Hazebrouck pourra se rendre soit en train à Dunkerque pour prendre un bus jusqu'à son travail, ou bien se rendre à un nœud de mobilité pour disposer également d'un accès à une ligne chrono.

Les entreprises auront à charge, dans leur plan mobilité, de s'occuper du « dernier kilomètre » et de mettre en place les solutions de transport à l'intérieur du site privé, certaines zones d'industrie pouvant être très étendues (jusque 4 kilomètres).

Pour répondre à ce défi, le territoire mise aussi sur l'**innovation** et la **concertation**. Une ambition qui passe aussi par la **requalification des infrastructures** existantes, comme le projet CAP 2020, qui prévoit des **voies dédiées aux modes actifs** et des **bornes de recharge** pour véhicules électriques sur l'ensemble de la zone portuaire.

Parmi les solutions phares, la CUD a annoncé le déploiement, dès 2028, de **navettes autonomes électriques** UrbanLoop pour relier les pôles d'échange (gare, parkings relais) aux sites industriels.

« Ces capsules, capables de transporter jusqu'à 8 passagers à 50 km/h pour un coût dérisoire, permettront de **désengorger les axes routiers** et de **réduire l'empreinte carbone des trajets domicile-travail** », précise Patrice Vergriete, maire de Dunkerque et président de la CUD.



En savoir plus :

<https://www.dunkerque-port.fr>

<https://www.banquedesterritoires.fr>

<https://www.francebleu.fr/hauts-de-france>

4. Bénéfices et défis pour les entreprises

Bénéfices

Adopter une politique de mobilité durable représente un **levier stratégique** pour les entreprises, avec des **bénéfices tangibles** à plusieurs niveaux :

- **économiques** : les coûts liés aux parkings, à l'absentéisme ou aux retards peuvent être **réduits de 10 à 30 %** grâce à des solutions comme le **covoiturage**, le **télétravail** ou les **mobilités actives**. Par exemple, le Forfait Mobilités Durables (jusqu'à 900 €/an/salarié) permet de diminuer les dépenses liées aux déplacements professionnels, tout en optimisant l'espace immobilier (moins de places de stationnement nécessaires) ;
- **environnementaux** : en favorisant les transports alternatifs, les entreprises **réduisent leur empreinte carbone** (jusqu'à **-30 % d'émissions CO₂** pour les **trajets domicile-travail**, comme le montre l'exemple du GPMD), une démarche alignée sur les **objectifs RSE** et les attentes des parties prenantes (clients, investisseurs, réglementations) ;
- **sociaux** : la **qualité de vie au travail** (QVT) s'améliore grâce à des trajets moins stressants, une meilleure flexibilité (télétravail, horaires décalés) et des **infrastructures adaptées** (bornes de recharge, stationnements sécurisés pour vélos). Résultat : **baisse de l'absentéisme** et **renforcement de l'attractivité employeur**, comme en témoignent les retours positifs des salariés de la SNCF après le déploiement de son partenariat avec BeeToGreen.

Défis

Malgré ces avantages, la transition vers une mobilité durable soulève des obstacles majeurs :

- **financiers** : les investissements initiaux (aménagement de parkings vélos, bornes électriques, outils digitaux de gestion des trajets) peuvent représenter un coût significatif, surtout pour les PME. Cependant, des aides publiques (ADEME, régions) et des partenariats (comme celui entre BNP Paribas Real Estate et Arval pour son hub de mobilité) permettent d'**amortir ces dépenses**.
- **culturels** : **changer les habitudes** est souvent **le défi le plus complexe**. La résistance au télétravail, l'attachement à la voiture individuelle ou le manque de sensibilisation aux alternatives freinent l'adoption des nouvelles pratiques. Des campagnes internes (ateliers, tests gratuits de vélos électriques) et un accompagnement personnalisé (comme celui proposé par BeeToGreen) sont essentiels pour lever ces blocages.
- **logistiques** : la coordination avec les collectivités locales (pour les infrastructures) et les prestataires (opérateurs de mobilité) est cruciale. Par exemple, le Plan de Mobilité Inter-Entreprises (PMIE) de Marcy-l'Étoile montre comment une approche collective (5 entreprises + Métropole de Lyon) permet de **mutualiser les coûts** et d'**optimiser les solutions** (covoiturage, navettes partagées).

5. Conclusion : La mobilité durable, un levier de compétitivité et de responsabilité sociale

La mobilité durable n'est plus une option, mais un **impératif stratégique** pour les entreprises souhaitant allier **performance économique, responsabilité environnementale** et **bien-être social**.

Les bénéfices (réduction des coûts, attractivité renforcée, alignement sur les enjeux climatiques) l'emportent largement sur les défis, à condition de **planifier la transition** (budgets dédiés, accompagnement des salariés, partenariats publics-privés).



POUR ALLER PLUS LOIN

Foire aux questions Forfait « mobilités durables » :

<https://www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/etre-agent-public>

Forfait mobilités durables (FMD) :

<https://entreprendre.service-public.gouv.fr/vosdroits>

Plan de mobilité employeur :

<https://entreprendre.service-public.gouv.fr/vosdroits>

Ces entreprises qui roulent pour la mobilité douce :

<https://www.francetravail.org/accueil/actualites/2025/ces-entreprises-qui-roulent-pour-la-mobilite-douce>

Accompagner les entreprises dans le management de la mobilité durable :

<https://hautsdefrance.cci.fr/cci-grand-lille/mobilite-durable/>

Déployez les dispositifs d'incitation à la mobilité durable :

<https://lesentreprises-sengagent.gouv.fr/s-engager/engagement/je-deploie-les-dispositifs-dincitation-a-la-mobilite-durable>

Plus d'informations sur la Loi d'Orientation des Mobilités sont accessibles dans les fiches descriptives disponibles sur le site de [France Mobilité](https://www.francemobilites.fr)



Observatoire Régional des Transports

53 rue de la Vallée
80 040 Amiens cedex1
Tél. 03 22 82 92 07

La lettre de l'ORT N°66
Mai 2026

Directeur de publication :
Julien LABIT

Directeur Régional de l'environnement,
de l'aménagement et du logement des Hauts-de-France

Rédaction : DREAL Hauts-de-France - Mission Communication

Conception graphique : DREAL Hauts-de-France - Mission Communication

Crédits photos : TER HDF (page 4)

- BNP Paribas Estate, Métal 57 (page 8)

- Marcy-L'Étoile (page 9)

- BeeToGreen (page 10)

- UrbanLoop (page 11)



<https://www.observatoire-transports-hauts-de-france.fr/>



[x.com/ORT_HDF](https://twitter.com/ORT_HDF)



<https://www.linkedin.com/in/ORTHDF>



LA MOBILITÉ EST EN NOUS

